

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 juin 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- BREXEL Pierrick donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- BURLLOT David donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry,

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline FORTIN

Délibération n°2021-065

Membres en exercice : 35 – Présents : 22 - Absents : 13 – Pouvoirs : 10

AFFAIRES CIVILES

ASSOCIATION FONCIERE DE SAINT-AARON - RENOUELEMENT DES MEMBRES

Conformément aux articles R.133-1 à R.133-6 du Code Rural relatifs aux associations foncières de remembrement, le nombre total de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement constituant le bureau de l'association foncière de Saint-Aaron est fixé à huit : quatre d'entre eux sont désignés par le Conseil municipal, l'autre moitié par la Chambre d'Agriculture.

Par délibération du 04 mai 2015, le Conseil municipal avait désigné 4 membres appelés à siéger au sein du bureau de l'association foncière de Saint-Aaron. Il convient maintenant de procéder au renouvellement de ses membres pour 6 ans.

La Chambre d'Agriculture ayant désigné les quatre propriétaires relevant de sa compétence, Monsieur le Maire invite les conseillers à désigner, sur proposition de Madame Nadège LE GUEN, adjointe territoriale de Saint-Aaron l'autre moitié des membres qui siégeront au bureau.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DESIGNER comme suit, les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement appelés à siéger au sein du bureau de l'association foncière de Saint-Aaron :
 - Gérard Colas
 - Jeannine Mahé
 - Pascal Houzé
 - Lydie Philippe
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	15 JUL. 2021
Affiché le	15 JUL. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

15 JUL. 2021

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet'.